



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 septembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 septembre 2010

Date d'affichage
16 septembre 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques -
Service de l'urbanisme -
Acquisition propriété SARL
SAINT JEAN.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à DUPONT Thierry,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Dans le cadre de l'aménagement des cheminements piétonniers prévus à l'emplacement réservé n°35 au plan d'occupation des sols, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption urbain renforcé et propose une acquisition à l'amiable.

Cette acquisition concerne le bien cadastré section AO n°229 sise Faubourg Saint Antoine pour un montant de 2551,50 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 21 décembre 2000 et modifié le 23 juin 2009,



LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE

- ✓ D'autoriser monsieur le maire à acquérir
 - la parcelle cadastrée section AO n° 229 d'une superficie de 729 m² appartenant à la SARL SAINT JEAN, pour un montant de 2551,50 euros

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du Var.
Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

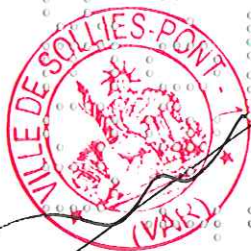
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

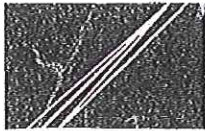
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2010
et publication ou notification du





DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER OU DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION PREVUS PAR LE CODE DE L'URBANISME (Article A 213.1 du C.U.)

N° 10072*01

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN (1) [X]
[X] Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (2))
[] Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (3))
[] Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles des départements (4) (articles L.142-1) et suivants du Code de l'Urbanisme)
DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN (1) []
[] Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2) [] Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

A - PROPRIETAIRE(S)

- [] Personne physique
NOM, Prénom (nom de jeune fille s'il y a lieu) : NOM, Prénom du conjoint (s'il y a lieu) :
[X] Personne morale
DENOMINATION : SARL SAINT JEAN FORME JURIDIQUE : Société à responsabilité limitée
NOM, prénom et qualité du représentant :
[] ADRESSE OU SIEGE SOCIAL (5) : C/O ME BOR Henri, 59 Boulevard de Strasbourg TOULON (83000)

[] Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autre(s) co-indivisaire(s) et sa (leur) quote-part (6) :

B - SITUATION DU BIEN (7)

Commune : SOLLIES-PONT Département : Var Adresse précise du bien : Le Verger de Saint Antoine, Impasse Saint Antoine
Superficie totale du bien cédé :

Référence cadastrales de la (ou des) parcelle(s)

Table with 4 columns: Section, N°, Lieudit (quartier, arrondissement), Superficie totale. Row 1: AO, 229, FAUBOURG SAINT ANTOINE, 00 ha 07 a 29 ca.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) [X] oui [] non

C - DESIGNATION DU BIEN

IMMEUBLE : [X] non bâti [] bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom et l'adresse du propriétaire du terrain :
[] bâti sur terrain propre

[] BATIMENTS VENDUS EN TOTALITE (8) :

Surface construite au sol : M2 Surface utile ou habitable : M2
Nombre de : [] niveaux [] appartements [] autres locaux :

[] LOCAUX DANS UN BATIMENT EN COPROPRIETE (9)

Le bâtiment est achevé depuis : [] plus de 10 ans [] moins de 10 ans
Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis : [] plus de 10 ans [] moins de 10 ans

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Table with 5 columns: N°, Bât., Etage, Quote-part des parties communes, Nature et surface utile ou habitable.

DROITS SOCIAUX (10) :

Désignation de la société : Désignation des droits :
Nature : Nombre : Numéro des parts :

D - USAGE ET OCCUPATION (11)

USAGE

[] habitation [] professionnel [] mixte [] commercial [] agricole [X] autre (préciser) :

OCCUPATION

[] par le(s) propriétaire(s) [] par un (ou des) locataire(s) [X] sans occupant [] autre (préciser) : Le cas échéant, joindre un état locatif.

E - DROITS REELS OU PERSONNELS

grevant les biens OUI NON

Préciser la nature : Indiquer si rente viagère antérieure :

F - MODALITES DE LA CESSION

1 - VENTE AMIABLE

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres) : DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (2.551,50 EUR)

Modalités de paiement : - comptant à la signature de l'acte authentique : oui - à terme (préciser) :

PAIEMENT EN NATURE

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Evaluation de la contrepartie :

RENTE VIAGERE :

Montant annuel : euros Montant comptant : euros

Bénéficiaire(s) de la rente :

DROIT D'USAGE ET D'HABITATION (à préciser) :

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit : euros

VENTE DE LA NUE PROPRIETE (à préciser) :

ECHANGE : Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte, le cas échéant : euros Propriétaire(s) contre-échangiste(s) :

APPORT EN SOCIETE :

Bénéficiaire : Estimation du bien apporté : euros

CESSION DE TANTIEMES DE TERRAIN CONTRE REMISE DE LOCAUX A CONSTRUIRE :

Estimation du terrain : Estimation des locaux à remettre : euros

LOCATION- ACCESSION :

Estimation de l'immeuble, objet du contrat de location-accession :

2 - ADJUDICATION (12)

Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire Vente mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date et lieu de l'adjudication : Montant de la mise à prix : euros

Estimation de l'immeuble : euros

G - LE(S) SOUSSIGNE(S) DECLARE(NT)

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A :

Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (13)

A (ont) recherché et trouvé un acquéreur disposé à acheter les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués.

NOM, prénom de l'acquéreur (14) : MOUTON Yves ADRESSE :

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (15) :

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F 2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A.

A CARQUEIRANNE

Le 21 juillet 2010

Signature(s) (et cachet(s) s'il y a lieu)

Bernard GABOLDE & Yves ABBATE
NOTAIRES ASSOCIES
1, rue Jean-Jaurès
83320 CARQUEIRANNE
Tel 04 94 00 52 90 - Fax 04 94 00 52 91

H - RUBRIQUE A REMPLIR SI LE SIGNATAIRE N'EST PAS LE PROPRIETAIRE

NOM, prénom : SCP GABOLDE & ABBATE

1, Avenue Jean-Jaurès

83320 CARQUEIRANNE

QUALITE :

I - NOTIFICATION DES DECISIONS DU TITULAIRE DU DROIT DE PREEMPTION

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionnée à la rubrique A.

A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a(ont) fait élection de domicile

CADRE RESERVE AU TITULAIRE DU DROIT DE PREEMPTION

la commune de Siennes. Peut souhaiter non deat de
preuption le Maire André
Fait le 6/9/2010



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification aux données nominatives les concernant qui peut être exercé auprès de la mairie du lieu des travaux. Les informations recueillies ont un caractère obligatoire. Les données recueillies pourront être transmises aux services municipaux réglementairement à connaître des déclarations ou demandes d'acquisitions concernées. Le déclarant ou le demandeur peut s'opposer à la communication à des tiers à des fins commerciales des informations nominatives le concernant en s'adressant par écrit à la mairie du lieu des travaux.

VENTE SARL SAINT JEAN/MOUTON/103748/VFC/LA/